



Direction de la propreté et de l'eau  
Direction des finances et des achats

**2024 DPE 18 DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2024**

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024 composé de :

- une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des besoins pour le fonctionnement de la section d'assainissement de Paris ;
- une section d'investissement qui comporte un programme d'investissement avec une gestion par autorisations de programme et crédits de paiement.

Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. L'activité d'assainissement étant assujettie à la TVA, ce budget est présenté hors taxes.

Par délibération en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, vous avez arrêté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes pour l'exercice 2023 à la somme de 109,6 M€ pour la section d'exploitation et 72,3 M€ pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- le report des résultats de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser 2023 ;
- l'ajustement des recettes et des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif ;
- l'inscription en opérations d'ordre des frais d'études suivies de travaux au chapitre travaux pour les années 2022 et 2023.

Après constatation des résultats de l'exercice 2023 à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance du conseil de Paris des 26, 27, 28 et 29 juin 2024, il convient de reprendre en section d'investissement le déficit de 1,3 M€ constaté à la clôture de l'exercice 2023. Compte-tenu des restes-à-réaliser qui s'élèvent à 0,8 M€ en section d'investissement, l'excédent d'exploitation cumulé de 10,6 M€ constaté à la clôture de l'exercice 2023 est affecté à hauteur de 2,1 M€ en recettes de la section d'investissement et de 8,4 M€ en recettes de la section d'exploitation.

Les ajustements sont proposés par rapport à la dernière décision budgétaire, soit le budget primitif 2024.

## 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le montant global des autorisations de programme, hors autorisations de programme financières et pour ordre, est diminué de 11,4 M€ sur le périmètre du budget annexe de l'assainissement. Cette évolution se compose des nouvelles inscriptions proposées, à hauteur de 9,0 M€, ainsi que de l'annulation de 20,4 M€ dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2023.

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 9,0 M€ dans le cadre de ce budget supplémentaire :

#### **Aménagements structurels : 6,0 M€**

Cette augmentation reflète le surcoût supporté par l'opération de construction du bassin de stockage des eaux pluviales d'Austerlitz compte tenu de l'augmentation significative des prix des matières premières et par conséquent des montants de révision des marchés.

#### **Aménagement de voirie : 1,3 M€**

Cette augmentation est demandée pour accompagner la progression des travaux du programme de voirie. De nombreux chantiers de réaménagement de l'espace public, entraînant des adaptations du réseau d'assainissement, ont été lancés pour cette année d'accueil des Jeux olympiques.

#### **Réparations : 0,8 M€**

L'augmentation concerne d'une part la nouvelle opération de modernisation du pont roulant et de la drague situés dans le musée des égouts (0,4 M€), et d'autre part des réparations lourdes du réseau d'assainissement suite à des effondrements dans le secteur de la rue de Rennes (0,4 M€).

#### **Opérations pour compte de tiers : 0,5 M€**

Cette augmentation, à la fois en dépenses et en recettes, s'inscrit dans le cadre de la convention de mandat pour le reversement des aides aux propriétaires ayant raccordé leur bateau-logement au réseau d'assainissement.

#### **Informatique et télécommunication : 0,4 M€**

Une actualisation des opérations d'ordre informatique est proposée avec d'une part une augmentation de 0,3 M€ pour la refonte de l'architecture informatique du service comprenant le remplacement de l'ensemble du matériel informatique dû à l'obsolescence constatée, ainsi que 0,1 M€ pour le renforcement de la sécurité du système Gaaspar.

Dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2023, 18 millésimes de 2015, 2019, 2020, 2021 et 2022 ont été passés à caducs pour un montant total de crédits annulés de 3,5 M€, dont 1,5 M€ au titre de la cartographie en 3D du réseau des égouts, 0,7 M€ au titre des études préliminaires, 0,4 M€ au titre du maillage des collecteurs, 0,4 M€ au titre du traitement des points singuliers, 0,3 M€ au titre des travaux de réparation des ouvrages et 0,2 M€ sur diverses autres autorisations de programme.

En sus de ces montants, trois annulations partielles sont proposées à hauteur de 16,9 M€, dont 16,0 M€ concernant la cartographie en 3D du réseau des égouts et 0,9 M€ concernant l'actualisation des opérations de renforcement de la cybersécurité (0,5 M€ sur l'AP « Renforcement cybersécurité période JOP » et 0,4 M€ l'AP « Modernisation clés électroniques »).

Le montant global de crédits annulés dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élève ainsi à 20,4 M€.

## CREDITS DE PAIEMENT

En section d'investissement, les crédits sont diminués de 1,2 M€ en dépenses et augmentés de 1,0 M€ en recettes, hors restes à réaliser 2023 (0,8 M€ M€ en dépenses) et reprise du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2023 (1,3 M€ en dépenses). Le montant total des inscriptions à la section d'investissement dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élève ainsi à 1,0 M€. Le montant total de crédits inscrits en section d'investissement est donc porté à 73,3 M€, équilibré en dépenses et en recettes.

### 1-1 Recettes d'investissement

#### a) Participations AESN et SIAAP

Les subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) initialement inscrites au budget primitif 2024 à hauteur de 7,4 M€ sont actualisées à la baisse de 0,4 M€ pour s'élever à 7,0 M€ pour l'exercice 2024 sur le compte 13111.

#### b) Emprunts et dettes assimilées

Il est proposé une diminution de l'emprunt d'équilibre de l'exercice de 8,3 M€, ramenant le montant de l'emprunt d'équilibre à 7,3 M€ contre 15,6 M€ inscrits au budget primitif.

#### c) Opérations pour compte de tiers

Un montant global de 0,5 M€ est inscrit sur le compte 458222 dans le cadre du reversement des aides aux propriétaires ayant raccordé leur bateau-logement au réseau d'assainissement.

#### d) Opérations d'ordre

Le virement de la section d'exploitation est augmenté de 5,4 M€. Le montant total du chapitre 021 s'établit ainsi à 15,8 M€ pour l'exercice 2024.

Le montant des dotations aux amortissements (chapitre 040, compte 28) est augmenté de 1,7 M€ pour être ajusté au montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit 31,7 M€. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en dépenses d'exploitation (chapitre 042, compte 6811).

#### e) Résultat de l'exercice précédent

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2023 (10,6 M€) est affecté en recettes à la section d'investissement à hauteur de 2,1 M€ inscrits sur le compte 1068 afin de couvrir les restes à réaliser et le déficit constaté à la clôture de l'exercice 2023 ; ce dernier est constaté à hauteur de 1,3 M€, repris en dépenses de la section d'investissement (chapitre D001).

### 1-2 Dépenses d'investissement

Un virement de crédits sur dépenses imprévues a été effectué à hauteur de 0,3 M€ sur le compte de tiers permettant de financer le raccordement de bateaux au réseau d'assainissement.

Compte budgétaire	Montant
020-D	-300 000 €
45-458122-D	+300 000 €

Dans le cadre du présent budget supplémentaire, le montant des crédits de paiement est augmenté de 1,0 M€, dont 0,8 M€ au titre des restes à réaliser sur les chapitres 20, 21 et 23, et 0,1 M€ hors restes à réaliser.

a) Diminution des crédits de paiement de 6,8 M€

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, la diminution reflète notamment les décalages des opérations de grosses réparations (-1,9 M€), de réhabilitation des petites lignes du secteur Saint-Louis (-1,5 M€), de réhabilitations du réseau canalisé (-0,8 M€), du déversoir d'orage Vincennes-Charenton (-0,8 M€), de réhabilitation expérimentale multi-sites (-0,5 M€), de renforcement de la cybersécurité (-0,5 M€), du collecteur Bosquet (-0,2 M€).

b) Augmentation des crédits de paiement

Une augmentation de 5,6 M€ des dépenses d'équipement est demandée pour les opérations suivantes :

- 3,7 M€ afin de couvrir les frais supplémentaires de l'opération de création du bassin Austerlitz ;
- 1,3 M€ au titre de la mise à jour du programme de voirie ;
- 0,3 M€ pour la refonte de l'architecture informatique du service comprenant le remplacement de l'ensemble du matériel informatique dû à l'obsolescence constatée ;
- 0,1 M€ pour l'installation d'un système d'alerte en vue de la protection du système industriel de gestion des flux Gaaspar ;
- 0,1 M€ pour l'évolution de l'outil de réalisation du modèle hydraulique.

c) **Opérations pour compte de tiers**

Une augmentation de 0,2 M€ est demandée.

d) Subventions d'investissement

0,1 M€ est inscrit pour le versement d'une étude de recherche à verser à l'ENPC et au CEREMA dans le cadre du traitement des urines sur le site de Saint-Vincent de Paul (compte 13111) et pour l'annulation de deux titres de recettes émis en 2014 à l'encontre de le DRIEAT au titre d'un versement de subvention dans le cadre de l'opération PAPI (programme d'action de prévention des inondations) (compte 1316).

e) Opérations financières

Le chapitre 16 comprend d'une part le remboursement des emprunts bancaires dont le montant actualisé est en diminution de 0,2 M€ (nature 1641) et d'autre part l'annuité de remboursement d'avances relatives aux aides accordées par l'AESN (compte 1678) dont le montant est actualisé en hausse de 0,1 M€.

f) Dépenses imprévues (chapitre 020)

Le montant de dépenses imprévues est reconstitué à hauteur du budget primitif en inscrivant 0,3 M€ supplémentaires.

g) Opérations d'ordre

Les amortissements de subventions (chapitre 040, compte 139) sont ajustés à leur montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 0,5 M€.

h) Reprise du déficit de la section d'investissement

Le déficit de la section d'investissement constaté au CA 2023 est inscrit en dépenses, pour un montant de 1,3 M€.

## 2. SECTION D'EXPLOITATION

Les crédits inscrits en section d'exploitation sont en augmentation de 7,3 M€ en dépenses, hors restes à réaliser (0,2 M€), et en diminution de 0,9 M€ en recettes, hors reprise de résultat (8,4 M€). Au total, la section d'exploitation est augmentée de 0,1 M€ équilibré en dépenses et recettes.

## **2-1 Recettes d'exploitation**

Le montant de l'excédent cumulé de la section d'exploitation constaté au compte administratif 2023 s'élève à 10,6 M€. Il est affecté en partie à la section d'investissement (chapitre 10) pour couvrir le déficit de cette section et les restes à réaliser (2,1 M€). Le solde, soit 8,4 M€, est affecté en section de fonctionnement (R002).

### a) Recettes de gestion du service

Au chapitre 70, la redevance « part collecte » est diminuée de 2,2 M€ conformément aux prévisions actualisées d'Eau de Paris après constat de la baisse de consommation d'eau potable sur l'année 2023. La redevance pour l'exercice 2024 est prévue à hauteur de 75,4 M€. Des recettes exceptionnelles sont inscrites à hauteur de 0,8 M€ suite à la transaction opérée avec la CPCU afin de compenser les dégradations subies par le réseau d'assainissement suite aux rejets de purges à température très élevée du réseau vapeur.

### b) Opérations d'ordre

En symétrie de la section d'investissement (chapitre 040, compte 139), le chapitre 042 est augmenté de 0,5 M€ au titre des reprises des subventions (chapitre 042, compte 777).

## **2-2 Dépenses d'exploitation**

Le montant des dépenses d'exploitation est en hausse de 7,5 M€, dont 0,2 M€ au titre des restes à réaliser.

### a) Dépenses de gestion du service

Il est proposé d'inscrire une diminution hors RAR de 0,3 M€ au chapitre 011 « charges à caractère général », dont 0,1 M€ sur le compte 618 reflétant la baisse des frais de formation du personnel.

### b) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels et frais assimilés sont augmentées de 0,1 M€ compte tenu de l'impact de la progression de la valeur du point d'indice sur les rémunérations statutaires et des autres mesures de annoncées par le gouvernement.

### c) Charges financières (chapitre 66)

Les charges d'intérêt sont ajustées à la baisse de 0,2 M€ compte tenu des modalités d'emprunt constatés au cours du premier semestre.

### d) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

0,3 M€ est inscrit afin de procéder à des annulations de titres de recette et rembourser les frais de gestion de l'exercice 2023 trop-versés dans le cadre de la convention passée avec le SIAAP.

### e) Dépenses imprévues (chapitre 022)

Les dépenses imprévues sont augmentées de 0,3 M€ pour s'établir à 0,4 M€.

### f) Opérations d'ordre

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 5,4 M€ pour atteindre 15,8 M€ pour l'exercice 2024. Les dotations aux amortissements (chapitre 042, compte 6811) sont ajustées à leur montant définitif connu suite à la clôture de l'exercice précédent, soit 31,7 M€, en augmentation de 1,7 M€.

## **3. EFFECTIFS**

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris